



Contrat d'occupation
Classes de découvertes
du Domaine des Fawes
2025-2026

DOMAINE DES FAWES

NATURE ET PATRIMOINE

CLASSES DE DECOUVERTES

ANIMATIONS NATURE ET PATRIMOINE

LOCATION GITES

CLUBS, FORMATIONS ET STAGES NATURE

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande pour un séjour au Domaine des Fawes à Charneux.

Nous sommes très heureux de pouvoir vous y accueillir. Aussi, de manière à vous permettre d'organiser au mieux votre séjour, nous vous prions de lire attentivement ce document ainsi que notre catalogue qui vous donnera toutes les informations relatives aux activités que nous organisons.

Afin que votre inscription soit définitive, veuillez nous renvoyer, dans les plus brefs délais, la dernière page de ce contrat dûment remplie et signée. Nous vous prions également de lire avec attention le point **5 Repas** du chapitre I -Conditions particulières aux classes de découvertes - ainsi que le point **6 Sécurité** du chapitre IV - Conditions générales - du présent contrat.

D'avance, nous vous remercions pour votre choix et vous souhaitons de passer d'excellents moments de découvertes en notre Domaine.

La Direction

DOMAINE DES FAWES asbl

Les Fawes 385 - 4654 Charneux (Herve) 087/67.42.65 info@domainedesfawes.be www.lesfawes.be

I CONDITIONS PARTICULIERES AUX CLASSES DE DECOUVERTES

Les présentes conditions font partie intégrante du contrat d'occupation et sont dès lors acceptées sans réserve par l'école qui reconnaît en avoir eu parfaite connaissance avant la conclusion du contrat. Le paiement de l'acompte réservation vaut acceptation intégrale des présentes conditions particulières.

1. RESERVATION

La réservation doit se faire par écrit et être adressée par courrier (DOMAINE DES FAWES asbl, Les Fawes 385 à 4654 CHARNEUX-HERVE) ou par mail (info@domainedesfawes.be). Celle-ci constitue un engagement contractuel. Elle ne sera effective qu'après le versement de la somme de 150 euros par classe (acompte réservation) et le renvoi du contrat complété et signé par le responsable du groupe.

2. PAIEMENT

A. Acompte principal

L'acompte se monte à **30 %** de la somme totale du séjour. Il devra être versé **un mois avant** la date de votre séjour.

B. Solde (coût total du séjour moins l'acompte réservation et l'acompte principal)

Celui-ci vous sera réclamé à la fin de votre séjour et devra être versé sur le compte de l'asbl Domaine des Fawes au plus tard **7 jours** après la date de la note de frais.

3. ETAT DES LIEUX

Nous comptons sur votre participation pour veiller au respect de la propreté et de l'ordre durant toute la durée de votre séjour. En cas de dégâts, ceux-ci seront constatés sur place et le coût des réparations sera repris sur le décompte établi en fin de séjour.

4. SERVICE

Il est demandé aux groupes de participer aux différentes tâches, telles que : préparer et débarrasser les tables, participer à la vaisselle et ranger les locaux ayant été occupés.

5. REPAS

A. Régimes alimentaires : dans la mesure du possible, nous tenons compte des régimes alimentaires de nos résidents. De manière à faciliter au maximum ce service, nous vous demandons de nous signaler le **nombre exact de résidents et les régimes alimentaires** de ceux-ci **au plus tard 10 jours avant votre arrivée**.

B. Repas supplémentaires : les repas supplémentaires seront facturés au prorata du nombre demandé selon le tarif en vigueur (nuit et petit déjeuner : 13,00 € - repas chaud : 12,10 € - repas froid : 7,90 €)

Pour tout changement au niveau des repas, merci de nous prévenir au minimum 4 jours ouvrables à l'avance !

6. DESISTEMENT / RESILIATION

Entre la date de signature du contrat et le 6^e mois avant le début du séjour, en cas de **désistement complet**, une indemnité de dédit égale à 20 % du total prévu de la pension est due à l'asbl Domaine des Fawes.

Lorsque des désistements par rapport au nombre de participants prévus dans la réservation interviennent dans les 6 mois qui précèdent le début du séjour :

- En cas de désistement de moins de 10 % du nombre de participants renseignés au moment de la signature du contrat, aucune indemnité n'est due à l'asbl Domaine des Fawes pour ces désistements.
- En cas de désistement partiel de plus de 10 % ou de désistement complet, l'école devra payer à l'asbl Domaine des Fawes une indemnité de dédit égale à 50 % du prix du séjour (pension) par désistement au-delà des 10 %.

Lorsque des désistements par rapport au nombre de participants prévus dans la réservation interviennent dans les 4 jours qui précèdent le début du séjour des frais forfaitaires seront portés en compte. Voici précisément le « **forfait absent** » en fonction des tranches d'âge par jour et par personne concernée :

Maternel	10,80 €
Primaire	13,20 €
Secondaire et adulte	16,65 €

L'asbl Domaine des Fawes se réserve le droit de résilier unilatéralement le contrat d'occupation en cas de force majeure. Dans ce cas, celui-ci s'engage à rembourser intégralement les acomptes perçus.

7. **LES PRIX** (valables jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026, ceux-ci seront indexés le 1^{er} septembre 2026 suivant l'indice santé du mois de juillet)

• **La pension complète**

Du premier jour avant-midi au dernier jour après-midi, le prix (par personne) correspondant à la durée de votre séjour comprend : le logement et les repas (déjeuner, dîner, goûter et souper).

	Séjour de 2 jours			Séjour de 3 jours		
	Mat.	Prim.	Sec.	Mat.	Prim.	Sec.
> 25 enfants	61,10 €	63,00 €	64,90 €	91,10 €	94,00 €	97,00 €
< 25 enfants	64,50 €	66,40 €	68,50 €	96,20 €	99,10 €	102,20 €

	Séjour de 4 jours		Séjour de 5 jours	
	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.
> 25 enfants	123,80 €	127,80 €	154,70 €	159,90 €
< 25 enfants	130,60 €	134,80 €	163,30 €	168,60 €

• **Gratuité encadrement**

Nous vous garantissons la GRATUITE « hébergement et repas » de l'encadrement nécessaire à la réussite de votre projet de classe de dépaysement dans le respect des normes prévues par la circulaire en vigueur, à savoir :

- Groupe de 1 à 15 élèves : 1 adulte
- Groupe de 16 à 25 élèves : 2 adultes
- Groupe de 26 à 35 élèves : 3 adultes
- Groupe de 36 à 45 élèves : 4 adultes
- Et ainsi de suite par tranche de 10 élèves...

• **Les modules de découvertes**

Le prix du forfait découvertes couvre l'intégralité des animations et des visites depuis le premier jour après-midi jusqu'au dernier jour matin. Il sera calculé sur base de votre projet.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter notre catalogue et à nous contacter.

II CONDITIONS PARTICULIERES AU LOGEMENT SIMPLE **III CONDITIONS PARTICULIERES AU LOGEMENT AVEC REPAS**

Le Domaine des Fawes accueille également des groupes de jeunes, des séminaires, des réunions de famille, des conférences,...

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas consulter notre site internet www.lesfawes.be ou à nous contacter.

IV CONDITIONS GENERALES

1. Qualité de membre adhérent

Tout responsable (le signataire du contrat) d'un groupe qui effectue un séjour, quelle qu'en soit la durée, au Domaine des Fawes, acquiert automatiquement la qualité de membre adhérent de l'asbl Domaine des Fawes, en vertu de l'article 8 des statuts. Sa cotisation est incluse dans les frais de séjour, sans qu'il lui soit réclamé un quelconque supplément à cet effet.

2. Commodités

Chaque bâtiment est équipé de mobilier (tables, chaises, armoires, lits...). Tout occupant du Domaine des Fawes s'engage à utiliser celui-ci en bon père de famille. Il est interdit de monter aux étages avec des chaussures mouillées et/ou sales. Il est dès lors recommandé aux occupants de se munir d'une paire de pantoufles. En aucun cas le matériel ne pourra être déménagé ou utilisé pour des activités extérieures. Chaque lit est pourvu d'un matelas et d'un oreiller, chacun recouvert d'une housse plastifiée. Chaque occupant veillera à apporter un drap-housse (lit 1 pers.), une taie, un sac de couchage ou une paire de draps (+ alèse en cas d'énurésie nocturne). Des draps de lit et couvertures peuvent être mis à la disposition du groupe à sa demande au prix forfaitaire de 9,00 €/set (1 paire de draps + 1 taie + 1 couverture) par séjour. Merci de ranger ceux-ci au pied du lit avant votre départ. L'eau chaude et l'eau froide sont disponibles dans toutes les chambres. Les sanitaires sont composés de douches, lavabos et toilettes.

3. Encadrement

Chaque groupe doit être encadré à tout moment par un responsable majeur.

L'asbl Domaine des Fawes se réserve le droit d'entrer dans les bâtiments en cas de problème.

4. Responsabilité

L'asbl Domaine des Fawes décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident. Elle ne peut en aucun cas être tenue responsable pour des dégâts causés par les occupants durant leur séjour, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bien mis à sa disposition. L'assurance contre les accidents pour les membres et les responsables des groupes est à charge de ceux-ci, ainsi que les éventuels soins médicaux et pharmaceutiques.

En vue d'empêcher toute nuisance par le bruit, il est interdit d'installer des haut-parleurs, d'utiliser des mégaphones et de diffuser de la musique amplifiée. De manière à respecter le voisinage et les autres groupes qui séjournent dans le Domaine, il est demandé de respecter le calme à l'extérieur dès 22 heures. Dans le cas contraire, une amende de 50,00 € par intervention pourra être réclamée.

5. Occupation maximale

Sauf accord préalable de l'asbl Domaine des Fawes, le nombre d'occupants, tant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur, ne peut excéder la capacité d'accueil du ou des bâtiments réservés.

6. Sécurité

Par ordre du Service Incendie de la ville de Herve :

- Il est interdit, dans chaque bâtiment, de loger un nombre plus élevé de personnes que prévu par chambre.
- Dès son arrivée, le responsable du groupe fournira à notre secrétariat une liste complète des membres du groupe, y compris les accompagnateurs, animateurs... Cette liste reprendra les nom et prénom de chaque occupant ainsi que le n° de tél. de la personne à contacter en cas de problème (ex : n° de tél. des parents).

Les bâtiments sont assurés contre l'incendie et comprennent des extincteurs, des lances d'incendie, des portes « coupe-feu », des détecteurs de fumées ainsi que des sorties de secours en cas d'évacuation. Chaque groupe devra s'assurer d'avoir pris connaissance de l'emplacement de ces éléments au moment de son arrivée. Il est interdit d'entraver, par quelque moyen que ce soit, l'ouverture et la fermeture des portes « coupe-feu ».

En cas de déclenchement intempestif du système de détection d'incendie, les occupants se verront réclamer une indemnité de 50,00 € pour couvrir les frais inhérents à leur négligence. Tout coût supplémentaire réclamé en cas de déplacement du Service Incendie de la ville de Herve sera également à leur charge.

Un plan interne de secours est remis au responsable du groupe dès son arrivée. Chaque occupant du Domaine doit s'y soumettre.

Afin d'assurer une protection maximale des membres de son groupe, le responsable devra fermer à clé et/ou verrouiller électriquement toutes les portes extérieures dès 21h00.

7. Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont interdits dans la propriété par simple mesure d'hygiène.

8. Tabagisme

Afin de lutter plus efficacement contre le tabagisme, il est interdit de fumer à l'intérieur de tous les bâtiments du Domaine.

9. Vitesse

Le Domaine étant souvent occupé par des enfants qui y jouent, la vitesse des véhicules est limitée à 10 km/h dans tout le domaine.

10. Retard de paiement

Les notes finales de frais de séjour sont payables à 7 jours. Le non-respect de ce délai de paiement par les occupants du Domaine des Fawes, entraînera de plein droit, sans mise en demeure, outre les frais judiciaires, l'application à titre de clause pénale d'une indemnité irréductible égale à 10 % de la somme impayée et d'intérêts au taux de 10% l'an à dater de l'échéance.

11. Tribunal compétent

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Verviers sont compétents.

V ANIMATIONS NATURE ET FORMATIONS

Nous proposons aux écoles la possibilité d'organiser une journée ou demi-journée de découverte active du patrimoine naturel ou culturel du Pays de Herve (découverte de la mare, des plantes sauvages, les jeux d'autrefois...)

Nous donnons également des formations pour les enseignants et futurs enseignants. Comment organiser et animer une sortie nature avec un groupe d'enfants ? Réflexions, pistes, outils pratiques et mise en parallèle des actions avec les programmes scolaires (formations d'une journée ou plus).

Nous offrons aussi aux familles et autres groupes la possibilité d'organiser des animations thématiques pour découvrir la région.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

Pour information, dans le cas où une animation serait réservée puis annulée dans les 30 jours qui précèdent la date de celle-ci, le montant de cette animation serait dû.

VI RENSEIGNEMENTS UTILES

Pharmacies

- RENARDY A. - Place du Marché 20 à 4651 Battice - 087/67.41.74
- Pharmacie de la Minerie – Route de Battice 40 à 4890 Thimister-Clermont – 087/44.58.62
- GILDEMEESTER - rue Moreau 45 à 4650 Herve - 087/67.44.04
- Pharmacie de garde : 0903/9900

Médecins

- Dr BINDELLE - rue Haméval 504 à 4654 Charneux - 087/66.11.66
- Médecin de garde : 087/300.123 (en semaine) et 1733 (le weekend - du vendredi 19h au lundi 8h)

Hôpitaux les plus proches : en cas d'urgence formez le 112

- Clinique Centre hospitalier Peltzer-La Tourelle – rue du Parc 29 à 4800 Verviers – 087/21.21.11
- Clinique Ste-Elisabeth – rue du Naimeux 17 à 4802 Heusy – 087/21.31.11

Police locale : en cas d'urgence formez le 101

- ZP Pays de Herve-intervention : 087/343.511
- ZP Pays de Herve-direction : 087/343.500

Pompiers : en cas d'urgence formez le 112

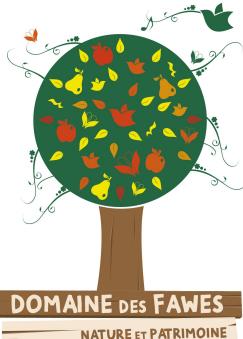
- Dispatching : 087/29.35.77 ou 78

Grandes surfaces à environ 3 km

- Colruyt, Intermarché et Delhaize à Herve
- Delhaize, Lidl et Aldi à Battice
- Carrefour, Okay et Aldi à Aubel

Producteurs locaux

- Boulangerie Fabry à Charneux (uniquement sur réservation – livraison possible) 0496/38.81.65
- L'Œuf du Pays (œufs) - Warrimont 166 à Charneux – 0494/91.51.19
- Aux Délices de mon Enfance (glaces, beurre, lait, yaourt...) - Warrimont 168 à Charneux – 087/67.42.75
- La Ferme 3.Zéro (permaculture) – Thier Nagant 11B à Julémont – 0472/10.87.42
- De la Fleur au Fruit (fruits + épicerie bio) – rue Albert Dekkers 67 à Warsage – 04/228.02.63
- Ferme de Gérard Sart (glaces, confitures, poulets...) - route de Mortier 11 à Saint-André – 04/387.63.56



CONTRAT

DOMAINE DES FAWES asbl

Les Fawes, 385
4654 CHARNEUX-HERVE

Tél : 087/67.42.65
Compte : IBAN BE02 7326 0334 8640
Site internet :<http://www.lesfawes.be>
Mail : info@domainedesfawes.be

Contact : François DROUGUET – Hélène SCHAUS

Je soussigné(e) : (directeur/directrice)

Nom de l'école :

Adresse de l'école

Code postal : à Tél :

Mail :

déclare être d'accord avec les conditions d'occupation du Domaine des Fawes.

Notre groupe sera composé de personnes  Voir conditions en cas d'élèves absents

Groupe	Titulaire responsable sur place
Nombre d'élèves :	Nom :
Année(s) d'études :	Téléphone :
Nombre d'accompagnateurs :	Mail :

Nous arriverons sur place le / / à h

Nous quitterons les lieux le / / à h

(Veuillez être le plus précis possible afin que votre accueil se fasse dans les meilleures conditions. Merci de nous prévenir en cas de modification.)

Ce jour, je verse la somme de (acompte réservation de 150 €/classe - voir point 1 de nos conditions) au compte bancaire du Domaine des Fawes (BE02 7326 0334 8640) et je m'engage à verser l'acompte principal de 30% (voir point 2A) un mois avant le début du séjour.

Fait à , le 20.....

Signature :